

Fiche inscription 'Licence Adulte 2024-2025'

L'accès aux murs d'escalade (SAE) durant les créneaux APEM est strictement conditionné par l'adhésion au club pour l'année en cours, **effective seulement après** réception de la fiche d'inscription remplie et signée, du paiement et de la validité du certificat médical ou de l'attestation de santé.

Certificat médical ou attestation de santé :

Désormais, vous devez faire le nécessaire dans votre espace licencié MyFFME pour, selon votre cas, générer l'attestation de santé, ou téléverser un certificat médical* datant de moins d'un an. Vous serez relancé à plusieurs reprises. Sans cette étape, votre licence ne sera pas valide, vous ne pourrez ni l'imprimer, ni participer aux compétitions.

→ **NON adhérent.e.s en 23-24** : fourniture obligatoire d'un certificat* médical de non contre-indication pour la pratique des activités physique et sportive de la FFME, y compris en compétition : escalade, sports de montagne, alpinisme** datant de moins d'un an au jour de l'inscription (cf : <https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/06/certificat-medical-type.pdf>).

→ **Adhérent.e.s en 23-24** : Si certificat* médical valide (moins de 3 ans) et réponses « NON » au questionnaire de santé (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do), rendez-vous sur votre espace licencié de la FFME et cliquez sur « J'atteste que le questionnaire de santé permet la pratique », sinon téléverser un nouveau certificat médical de non contre-indication pour la pratique des activités physique et sportives de la FFME, y compris en compétition : escalade, sports de montagne, alpinisme**.

* le certificat peut être établi par un médecin généraliste mais aussi par un médecin du sport du Centre médico-sportif de l'OMS de Poitiers 22, place Charles de Gaulle.

** activité d'alpinisme pratiquée au-dessus de 2500m comportant un séjour d'au moins une nuit à cette altitude ou au-dessus.

Le dossier complet (est à retourner par l'un des moyens suivants :

- Envoi par mél avec preuve du paiement par virement à : adhesion@apem-poitiers.fr
- Envoi postal à : Yves Soumaille APEM - 116, route de la Casette - 86000 Poitiers
- Remise en mains propres à un/une responsable du club lors d'une séance

-----Montant de la licence-----

L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile fédérale (d'un montant de 6€) fournie par l'assureur de la Fédération Française Montagne Escalade (FFME). La FFME propose des garanties supplémentaires non obligatoires aux conditions décrites dans le contrat la liant à Allianz pour l'année 24-25 : <https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2023-notice-assurance.pdf>

La licence, composée de la part du club, des parts fédérale, régionale, départementale et de cette assurance obligatoire, s'élève pour l'année **2024-2025 à 160€ sans aucune garantie supplémentaire**. Toutefois, bien que les garanties supplémentaires soient optionnelles, le club **conseille de prendre au moins la garantie « Base »** qui assure notamment une prise en charge des frais de secours, pour un **montant total de la licence de 168€** (des garanties supplémentaires peuvent être souscrites). Une réduction de 70€ est appliquée sur la licence à partir de la troisième adhésion familiale (même adresse).

Nom : Prénom :
 Nom de naissance : Commune de naissance :
 Né.e le Sexe : F M Nationalité
 Adresse
 Code postal : Ville : Tel

Pour recevoir votre attestation de licence 2024-2025 et vos codes de connexion à l'espace licencié, vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) :

Courriel :

Et/ou un numéro de téléphone portable :

N° de licence FFME si connu :

Compétiteur.trice (si vous hésitez, cocher OUI pour vous laisser la possibilité) : OUI NON

Ayant pris connaissance de la notice fédérale d'information saison 2024-2025, je choisis la formule de licence suivante (*cochez la case de la licence et celles des éventuelles options*) :

Licence avec uniquement la garantie responsabilité civile obligatoire sans possibilité d'options	160 €	
Licence avec les garanties (niv.1, atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) BASE	168 €	
Licence avec garanties de personnes (niveau 2) BASE+	171 €	
Licence avec garanties de personnes (niveau 3) BASE++	178 €	
option ski de piste : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 5 €	
option VTT : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 30 €	
option slackline et highline : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 5 €	
option train : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 10 €	
option indemnités journalières IJ1 : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 18 €	
option indemnités journalières IJ2 : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 30 €	
option indemnités journalières IJ3 : possible uniquement avec les options BASE, BASE+ ou BASE++	+ 35 €	
Réduction appliquée pour la 3ème adhésion familiale (même adresse)	- 70 €	

Montant total : €

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de l'APEM ou par virement bancaire en indiquant dans les informations au bénéficiaire « **Licence et nom et prénom de l'adhérent.e** ». Si possible demander à ce qu'une information de virement soit faite à l'adresse : tresorier@apem-poitiers.fr

IBAN : FR76 1940 6000 0367 2044 2888 087 BIC : AGRIFRPP894

Merci de joindre à la fiche papier ou électronique, une preuve du virement.

Je soussigné.e, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'APEM ([site de l'APEM rubrique « l'Association »](#))

Signature du ou de la licencié.e

Fait à Le / /

Dans le cas d'un envoi de ce document sous forme numérique, veuillez insérer ici l'image de votre signature. À défaut, dans le cas d'un lecteur PDF ne supportant pas cette fonctionnalité, l'envoi sera considéré comme valant signature.